

N° de demande : \_\_\_\_\_

N° de reçu : \_\_\_\_\_

## Demande de permis | AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN DES PONCEAUX ET DES FOSSÉS (R 128-2020)

### Demandeur

Nom : \_\_\_\_\_ Propriétaire :  Mandataire :

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_  
Maison                      Cellulaire                      Travail

Courriel : \_\_\_\_\_

### Emplacement des travaux (référence – compte de taxes)

Matricule : \_\_\_\_\_ Lot : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

### Ponceau

Installation     Remplacement     Modification     Prolongement

#### Matériel du ponceau :

Tuyau de polyéthylène haute densité (PEHD) à paroi intérieure lisse OU tuyau de béton armé (classe IV).

#### Longueur du ponceau :

La longueur d'un ponceau ne peut excéder la largeur permise pour une entrée charretière conformément aux dispositions prévues au règlement de zonage en vigueur (\*).

- La largeur de l'entrée charretière correspond à la largeur de la partie carrossable située sur le dessus du ponceau.

À cette longueur s'ajoute, de part et d'autre, une longueur supplémentaire permettant l'aménagement de pentes aux extrémités dans un rapport de 1V : 1,5H.

(\*) Veuillez communiquer avec le Service de l'urbanisme et de l'environnement pour confirmer la largeur maximale de l'entrée charretière en composant le (450) 834-2596, poste 7116 ou par courriel : [urbanisme@rawdon.ca](mailto:urbanisme@rawdon.ca)

### Fossé (travaux sous la responsabilité de la Voirie)

Travaux de creusage d'un fossé     Travaux de reprofilage d'un fossé

### Tarif & dépôt

- Tarif de **125 \$** qui est encaissé lors de la demande de permis, non remboursable.
- Dépôt de **500 \$**, remboursable suivant l'inspection des travaux par un représentant municipal et confirmation de la conformité.

Charges additionnelles applicables : Si les travaux exécutés ne sont pas conformes aux dispositions du Règlement numéro 128-2020 et son amendement, qu'un avis a été transmis au propriétaire et que des correctifs n'ont pas été apportés, le dépôt de garantie sera utilisé pour que la Municipalité exécute ou fasse exécuter les travaux, au coût réel, majoré de 15% de frais d'administration.

Modes de paiement acceptés : Chèque, argent comptant ou carte de débit

## Informations concernant le dépôt de la demande

Le présent formulaire doit être dûment rempli et signé et doit être déposé au **Service des travaux publics – Division Voirie** de la Municipalité avec le paiement des frais et dépôt et une [procuration](#) si le demandeur n'est pas le propriétaire.

Nous communiquerons avec vous afin de compléter la demande et de vous informer lorsque le permis sera prêt.

## Étapes à respecter (excluant les rues privées)

- **Deux (2) semaines avant les travaux (minimum)** : Dépôt du présent formulaire dûment complété, daté et signé, accompagné du paiement des frais et du dépôt remboursable.
- **Avant de commander le ponceau et de confirmer la date des travaux avec l'entrepreneur** : Il est important d'attendre que le secrétaire du Service des travaux publics vous communique, par téléphone ou par courriel, l'information concernant le diamètre du ponceau à installer.
- **36 heures ouvrables avant le début des travaux** : Informer le Service des travaux publics de la date et de l'heure du début des travaux (450-834-2596 poste 7120). Les inspections se font du lundi au jeudi, entre 8 h et 15 h.
- **Dans un délai de cinq (5) jours ouvrables après la réalisation des travaux** : Transmettre au Service des travaux publics un minimum de cinq (5) photos prises pendant les étapes importantes de réalisation de travaux :
  - Photo 1 : Assise et mise en place du ponceau
  - Photo 2 : Remblai et compactage
  - Photo 3 : Géotextile en place de chaque côté
  - Photo 4 : Empierrement aux extrémités
  - Photo 5 : Vue d'ensemble à la fin des travaux, et ce, dans les cinq (5) jours ouvrables qui suivent.
- **Remboursement du dépôt** suivant la réception des photos et la confirmation de la conformité des travaux par le contremaître de la voirie.

Pour les rues privées, nous vous invitons à vous référer au propriétaire de la rue ou au représentant afin que l'installation du ponceau soit conforme à toute entente entre le propriétaire et la Municipalité dans le cadre de signature d'un protocole d'entente pour une éventuelle cession de rue.

## Engagement du demandeur

- Je m'engage à exécuter les travaux ci-haut mentionnés selon la réglementation et à aviser le Service des travaux publics **36 heures ouvrables** avant le début de ceux-ci.
- Je m'engage à respecter toutes les clauses du [Règlement municipal numéro 128-2020 relatif à l'aménagement et l'entretien des ponceaux et des fossés et son amendement](#), lequel règlement est disponible sur le site Internet de la Municipalité.
- Je m'engage à faire parvenir au Service des travaux publics, un minimum de **cinq (5) photos** prises pendant les étapes importantes de réalisation de travaux, plus précisément :
  - Photo 1 : Assise et mise en place du ponceau
  - Photo 2 : Remblai et compactage
  - Photo 3 : Géotextile en place de chaque côté
  - Photo 4 : Empierrement aux extrémités
  - Photo 5 : Vue d'ensemble à la fin des travaux, et ce, dans les cinq (5) jours ouvrables qui suivent.

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ déclare que les renseignements ci-haut donnés sont exacts et que si le permis demandé m'est accordé, je me conformerai aux règlements municipaux en vigueur et aux lois pouvant s'y rapporter. Je comprends que cette demande ne constitue en aucun temps une autorisation d'effectuer les travaux demandés.

Date : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

(propriétaire ou procureur fondé)